

**Séance du Conseil de Ville  
du 29 février 2016, à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 13 / 2016**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 12 du 25 janvier 2016
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Manuel Canosa
  - Mme Esin Yilmaz
  - Mme Carolina Heurekaux Pina, ainsi que ses filles Paola et Naomi Cancellara
  - Mme Hariet Hinz
  - M. Mehdi Kaou
  - M. Raul Mouzo Castro, ainsi que son épouse Mme Maria Tajes Castiñeira
6. Election de M. Didier Schaller, PDC-JDC, à la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de Mme Karen Chevrolet
7. Crédit de Fr. 1'980'000.- pour l'achat de la parcelle n° 5331, sise à la Communance, d'une surface de 23'000 m<sup>2</sup>
8. Crédit de Fr. 650'000.- pour l'évacuation et le remplacement des éléments contenant de l'amiante, à risques, dans les bâtiments communaux
9. Crédit-cadre de Fr. 630'000.- pour les adaptations des bâtiments communaux aux directives de protection incendie
10. Crédit de Fr. 310'000.- HT des Services industriels pour des travaux liés à un projet industriel
11. Crédit de Fr. 250'000.- pour le changement du logiciel de gestion communale (Enterprise Resource Planning - ERP)
12. Crédit d'étude de Fr. 190'000.- pour l'assainissement des réseaux souterrains, des surfaces des rues et du Ticle situés aux alentours du projet « Le Ticle - CREA »
13. Crédit de Fr. 150'000.- pour la part communale à l'étude des équipements et aménagements des espaces publics, dans le cadre du projet d'écoquartier « European 9 - Gros-Seuc » destiné à la réalisation de plus de 300 logements
14. Développement de la motion interne 5.15/15 - "Des tablettes électroniques pour les conseillers de ville", PLR, M. Pierre Chételat
15. Réponse au postulat 4.06/15 - "Un service de l'électricité globalement autosuffisant est-il possible ?", PS, M. Marc Ribeaud
16. Réponse à la question écrite 2.10/15 - "Economies d'eau à Delémont", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
17. Divers

## 1. **COMMUNICATIONS**

**M. Renaud Ludwig**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il remercie les conseillers qui ont participé à la rencontre avec les réfugiés, qui a eu lieu avant la séance, à l'Auberge de Jeunesse. Excusant l'absence de M. Jean-Yves Gentil, M. Ludwig annonce la démission de M. André Parrat, CS•POP•Verts, remplacé par M. Toufiq Ismail-Meyer, Mme Marie-Claire Thiévent devenant suppléante. En dernier lieu, il souhaite la bienvenue à cette dernière, de même qu'à Mme Marie Jeanne Pont Moritz, qui siègent toutes deux pour la première fois.

## 2. APPEL

### *Conseil de Ville*

38 membres sont présents.

M. Renaud **Ludwig**, président, M. Jude **Schindelholz**, 1<sup>er</sup> vice-président, M. Olivier **Montavon**, 2<sup>e</sup> vice-président, M. Christophe **Günter**, scrutateur, Mme Marie-Claire **Grimm**, scrutatrice.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Alain **Beuret**, Jeanne **Beuret**, Pierre **Chételat**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Toufiq **Ismail-Meyer**, Thierry **Kamber**, Rébecca **Lena**, Christel **Lovis**, Murielle **Macchi**, Laurent **Michel**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Dominique **Nusbaumer**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**.

#### Sont excusés et remplacés

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Claude **Chèvre**  
 Mme Karen Chevolet est remplacée par M. Richard **Mertenat**  
 M. Pierre-Alain Fleury est remplacé par M. Christian **Wirz**  
 M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**  
 M. Besim Hoxha est remplacé par M. Diego **Tomaselli**  
 M. Hervé Schaller est remplacé par Mme Marie-Claire **Thiévent**  
 M. Mehmet Suvat est remplacé par Mme Marie Jeanne **Pont Moritz**  
 M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**

#### Sont excusés

Mme, M., Quentin Chappuis, Anne Froidevaux, Afrim Ramnabaja.

### *Conseil communal*

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chapuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

#### Est excusé

M. Jean-Yves Gentil.

### *Chancellerie communale, huissier*

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 M. Olivier **Caillet**, huissier

## 3. PROCÈS-VERBAL NO 12 DU 25 JANVIER 2016

Le procès-verbal no 12 du 25 janvier 2016 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 4. QUESTIONS ORALES

**M. Jude Schindelholz**, PS, revient sur le projet de fusion de Delémont et sa couronne, dont certains éléments, considérés individuellement, peuvent susciter des réactions diverses, voire opposées. S'interrogeant sur les cercles électoraux, donnant un poids moindre à la capitale, ou sur le Législatif à 41 membres pour une population deux fois plus importante qu'actuellement, M. Schindelholz met en évidence l'important travail réalisé, tout en relevant que seuls les représentants des Exécutifs et des administrations y sont impliqués, alors que Delémont a pour habitude la mise en place de processus participatifs associant différents milieux avec des élus, parallèlement aux groupes d'accompagnement. A son sens, l'application de la pratique delémontaine pour le projet de fusion aurait été pertinente, en impliquant notamment les sociétés culturelles et sportives. Le processus participatif contribue à une plus large adhésion à un projet qu'un sondage auprès de la population, qui ne semble pas très enthousiasmée par la fusion, voire sceptique. Aussi, M. Schindelholz demande si des propositions peuvent encore être soumises dans le cadre du projet de fusion. Il souhaite également connaître les démarches prévues pour favoriser l'adhésion du peuple au projet. Consisteront-elles en une information ou une concertation ?

**M. Damien Chappuis**, maire, indique qu'un rapport intermédiaire a été présenté aux Exécutifs et au Comité de fusion, composé des maires des 13 communes impliquées, 14 en comptant Soyhières. A ce stade, il admet que la population peut difficilement être convaincue, alors que le Conseil communal doute que le calendrier prévoyant une votation en novembre 2016 puisse être tenu. D'autres pistes que la fusion des 13 ou 14 localités sont envisagées, comme par exemple des arrondissements. En guise de première démarche envers la population, des citoyens seront invités à répondre à un sondage, dont les résultats seront intégrés au rapport intermédiaire, devenant ainsi final. Selon leur avis, les communes désirant participer au projet signeront alors une convention. Les questions, notamment des sociétés locales, sont nombreuses. De l'avis de M. Chappuis, la réussite du projet passe par le contact avec la population. Il l'invite donc à répondre au sondage pour le bon déroulement du processus, sans répéter les erreurs du passé.

**M. Jude Schindelholz** est partiellement satisfait.

**M. Pierre Chételat**, PLR, revient sur les mendiants qui s'installent devant les grandes enseignes. Ils ne sont pas au bénéfice de l'aide sociale mais font partie de réseaux organisés. M. Chételat demande au Conseil communal s'il entend réagir à ce problème, estimant que des dispositions réglementaires adéquates permettraient de mettre un terme à cette problématique de manière digne et efficace.

**M. Damien Chappuis**, maire, relève les bases légales autorisant l'intervention de la Police, qui effectue des rondes couramment. Toutefois, régulièrement, à l'approche du véhicule de police, les mendiants quittent rapidement leur emplacement sans que les agents puissent les interpeller. Les contrôles seront malgré tout intensifiés pour tenter de stopper la mendicité, d'ailleurs interdite. M. Chappuis invite à relayer largement cette information.

**M. Pierre Chételat** est satisfait.

**M. Iskander Ali**, PS, revenant sur la fête de Carnaval et l'annulation du cortège des enfants en raison des conditions météorologiques, s'étonne que la Ville n'ait pas ouvert la Halle du Château pour que les enfants puissent défiler, plusieurs familles s'étant d'ailleurs rendues à Bassecourt ce jour-là.

**M. Patrick Chapuis** indique que la Société de Carnaval a décidé d'annuler le cortège du mardi après-midi, pour des raisons évidentes de sécurité. La Ville et les organisateurs n'ont pas eu le recul nécessaire pour décider d'ouvrir la Halle du Château, la Cour n'étant pas non plus le lieu optimal vu le temps. De plus, la halle n'aurait pas pu accueillir les 1'500 enfants attendus. M. Chapuis met la priorité sur la sécurité et espère que de telles situations ne se reproduiront plus à l'avenir.

**M. Iskander Ali** est satisfait.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, s'interroge sur la présence de produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides, biocides agricoles ou métaux lourds) dans les eaux de pluie - ruissellement ou déversoirs d'orage - qui rejoignent les cours d'eau sans passer par la STEP. Il souhaite savoir ce qu'il en est à Delémont et si des mesures de micropolluants sont effectuées dans les cours d'eau. Un comparatif avec d'autres régions existe-t-il et la Ville a-t-elle une stratégie pour diminuer l'impact des micropolluants présents dans les eaux de pluie ?

**Mme Françoise Collarin** rappelle que la responsabilité des cours d'eau incombe au Canton, la Ville se chargeant de l'entretien des berges et des crues. Confirmant le problème soulevé par M. Baettig, elle indique que ce dossier est géré en collaboration avec le Service cantonal de l'environnement.

**M. Dominique Baettig** est partiellement satisfait.

**M. Thierry Kamber**, PS, souhaite connaître les conclusions de l'analyse des tâches menée à la suite de la démission du chef des Services ASJL et CS, qui devaient être communiquées au Conseil communal à fin janvier 2016. En particulier, il demande si le futur poste sera scindé en deux, les taux d'activité ajustés et quand le poste sera mis au concours.

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme la livraison du rapport à fin janvier, l'analyse se basant sur l'audition de plus de vingt collaborateurs. Pour l'heure, le Conseil communal a pris acte du dossier et évoqué des pistes pour l'avenir, des propositions étant attendues des conseillers communaux en charge des services en question pour repourvoir le poste.

**M. Thierry Kamber** est satisfait.

**Mme Murielle Macchi**, PS, met en évidence les deux caméras de surveillance installées à l'extérieur d'un établissement public à la rue du 23-Juin, donnant sur l'espace public, ce qui va au-delà des discussions

tenues lors du traitement du règlement ad hoc par le Conseil de Ville de novembre 2014. Rappelant les dispositions communales et fédérales en la matière, Mme Macchi relève que plusieurs d'entre elles ne sont pas respectées. Elle souhaite connaître l'avis du Conseil communal sur l'installation, par des privés, d'un système de vidéosurveillance de l'espace public, de même que la suite qu'il entend donner à cet acte, une violation des droits de la personnalité en vertu de la Loi fédérale, selon elle.

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme l'installation de caméras circulaires, dont le degré de visibilité sur l'espace public devra être fourni par le propriétaire des lieux. Une affiche devrait également informer les clients que l'établissement est surveillé par vidéo. M. Chappuis renseignera Mme Macchi au plus vite à ce sujet, dès que la Ville aura obtenu les renseignements du propriétaire.

**Mme Murielle Macchi** est partiellement satisfaite.

## 5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. Damien Chappuis**, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

**DECISION** : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Manuel Canosa
- Mme Esin Yilmaz
- Mme Carolina Heureaux Pina, ainsi que ses filles Paola et Naomi Cancellara
- Mme Hariet Hinz
- M. Mehdi Kaou
- M. Raul Mouzo Castro, ainsi que son épouse Mme Maria Tajas Castiñeira

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. **ELECTION DE M. DIDIER SCHALLER, PDC-JDC, À LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES, EN REMPLACEMENT DE MME KAREN CHEVROLET**

**M. Pierre Berthold**, PDC-JDC, propose la candidature de M. Didier Schaller à la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), en remplacement de Mme Karen Chevrolet.

**M. Didier Schaller**, PDC-JDC, quitte la salle.

**DECISION** : M. Didier Schaller est élu à la Commission de gestion et de vérification des comptes à l'unanimité, par 37 voix.

## 7. **CRÉDIT DE FR. 1'980'000.- POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE N° 5331, SISE À LA COMMUNANCE, D'UNE SURFACE DE 23'000 M<sup>2</sup>**

**Mme Françoise Collarin** met en exergue l'emplacement stratégique de cette parcelle, en zone d'activités ABb, réservée aux bâtiments artisanaux et industriels. Le Conseil communal entend la mettre à la disposition des entreprises sous la forme d'un droit de superficie, sans en exclure totalement la revente. Le prix de Fr. 85.-/m<sup>2</sup> rend l'achat très intéressant, une servitude au profit de la parcelle 5152 étant par ailleurs prévue au Registre foncier pour interdire l'émission d'odeurs, de poussières ou de fumées nuisant à la qualité de l'éthanol traité par AlcoSuisse. La Ville lui octroiera aussi une servitude de passage sur le chemin existant, qui sera certainement déplacé à l'ouest pour assurer une rationalisation de l'utilisation du terrain.

**M. Dominique Nusbaumer**, PDC-JDC, indique que son groupe acceptera ce crédit, relevant l'intérêt de la maîtrise financière de terrains en zone à bâtir, qui facilite l'accueil de nouvelles entreprises en raison de la rapidité des démarches et de l'absence de spéculation. De plus, le fait d'être propriétaire permet à la Ville de choisir les entreprises qui conviennent le mieux. Dans le contexte de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire, le Conseil communal, en possession de terrains, sera moins confronté à des nécessités d'extension de zones, qui font souvent l'objet de recours. De plus, l'extension difficile des zones à bâtir peut provoquer une hausse des prix du terrain. Finalement, M. Nusbaumer souligne que cette parcelle se situe à proximité d'arrêts de bus, d'une piste cyclable et, éventuellement dans le futur, d'un arrêt de train.

**M. Jude Schindelholz**, PS, informe que son groupe est lui aussi favorable à ce crédit, au profit du développement économique de Delémont. Toutefois, relevant l'augmentation de la dette que ce crédit

provoquera, il espère que la Commune attribuera rapidement ce terrain. A ce sujet, il souhaite que le Plan spécial Commune Sud, qui prévoit de nombreuses conditions en termes de mobilité, d'espace extérieur ou de densité d'emploi au mètre carré, soit appliqué à cette zone. De plus, le Conseil communal favorisera-t-il une entreprise au bénéfice d'une convention collective de travail, si la branche d'activité le prévoit.

**M. Pierre Chételat**, PLR, favorable à cette acquisition, salue l'anticipation de l'Exécutif pour permettre l'implantation d'industries à Delémont, le droit de superficie permettant de diminuer l'investissement des entrepreneurs. Toutefois, il souhaite connaître l'état de l'équipement du terrain et savoir si la parcelle sera segmentée. Des entreprises ont-elles déjà manifesté leur intérêt et l'agriculteur qui l'exploite pourra-t-il encore l'utiliser jusqu'au début des travaux de construction ? Finalement, il s'interroge sur le fonds pour l'achat de terrains stratégiques qui, réduit de moitié, pourrait être insuffisant pour d'autres achats.

**Mme Françoise Collarin** indique que l'affectation du secteur sera identique à celle que la Bourgeoisie met à disposition, du reste négociée de manière approfondie avec les agriculteurs en matière d'économie de terrain. La zone devra être équipée, les charges étant alors répercutées sur les coûts facturés aux entreprises qui s'y installeront. La segmentation est du ressort de l'Exécutif, qui fait toutefois preuve de souplesse selon les demandes des entreprises. Pour l'heure, aucune entreprise n'a manifesté son intérêt pour ce secteur, qui continuera d'être cultivé.

**DECISION** : le crédit de Fr. 1'980'000.- pour l'achat de la parcelle n° 5331, sise à la Commune, d'une surface de 23'000 m<sup>2</sup>, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

#### 8. **CRÉDIT DE FR. 650'000.- POUR L'ÉVACUATION ET LE REMPLACEMENT DES ÉLÉMENTS CONTENANT DE L'AMIANTE, À RISQUES, DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

**Mme Françoise Collarin** indique que ce crédit découle de la découverte de particules d'amiante provenant des faux-plafonds à l'école des Traversins. Un pré-diagnostic amiante a été réalisé pour l'ensemble des bâtiments communaux construits avant 1990 avec, pour chaque élément répertorié, une estimation du risque qu'il contienne de l'amiante et de l'urgence des travaux. Une grande part du crédit concerne le remplacement de 700 m<sup>2</sup> de faux-plafonds au Collège. Toutefois, Mme Collarin met en exergue les mesures de qualité de l'air, qui n'ont révélé aucune particule d'amiante flottante, ce qui a autorisé le report des travaux moyennant des mesures de précaution à respecter par les utilisateurs. Les travaux auront lieu en 2016, voire jusqu'en 2017 au Collège, vu la réalisation prévue durant les vacances scolaires.

**M. Pierre Berthold**, PDC-JDC, rapporte que son groupe acceptera ce crédit, de même que le calendrier des travaux, le danger étant inexistant tant que les éléments amiantés ne sont pas manipulés.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, s'étonne de l'absence d'alternatives et du préavis des commissions sans amendements au crédit, basé sur une évaluation d'un seul groupe d'experts. Il regrette que le Conseil de Ville soit placé devant le fait accompli, sans possibilité de débats. A son sens, des concurrents auraient pu s'appuyer sur d'autres critères prévoyant les travaux à moyen et long termes. M. Baettig s'interroge sur l'estimation du risque et sur l'entreprise chargée des travaux, d'autres sociétés disposant éventuellement de techniques plus économiques et plus efficaces.

**Mme Françoise Collarin** souligne que si la Ville disposait d'alternatives, elle les étudierait. Elle rappelle que le changement de luminaires aux Traversins a mis en évidence la qualité des faux-plafonds, les électriciens ayant alors dû stopper leurs travaux dans cette école. L'analyse immédiatement menée n'a révélé aucune contamination mais les plafonds ont été démontés, avec toutes les précautions requises, par une entreprise spécialisée, à la satisfaction de la Ville. Par la suite, une étude de l'ensemble des bâtiments communaux construits avant 1990 a été réalisée. Le désamiantage semble nécessaire pour le Conseil communal, ce dossier ayant du reste été souvent abordé par le Conseil de Ville. A titre d'exemple, Mme Collarin indique qu'un immeuble entier de Bienne doit être libéré vu le risque amiante qu'il présente. En dernier lieu, elle insiste sur le calendrier des travaux, qui permettra la mise à disposition de locaux sains pour tous les utilisateurs.

**DECISION** : le crédit de Fr. 650'000.- pour l'évacuation et le remplacement des éléments contenant de l'amiante, à risques, dans les bâtiments communaux est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

#### 9. **CRÉDIT-CADRE DE FR. 630'000.- POUR LES ADAPTATIONS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX AUX DIRECTIVES DE PROTECTION INCENDIE**

**Mme Françoise Collarin** rappelle les différentes discussions du Conseil de Ville au sujet de l'évacuation des écoles. L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie a édicté des directives qui

ont conduit à l'établissement du présent crédit. Ainsi, un bureau spécialisé a réalisé l'inventaire des défauts, décrits dans le message et accompagnés des propositions de l'ECA Jura, qui garantiront une évacuation optimale des utilisateurs des bâtiments.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, remercie l'Exécutif pour ce crédit, rappelant son intervention de juin 2015 portant sur les plans d'évacuation des écoles, qui ne font l'objet d'aucun exercice, au contraire d'autres localités. Au Collège en particulier, ce plan d'évacuation, dont M. Montavon détaille les mesures, n'existe pas, alors que certains élèves, présentant un handicap, fréquentent le site. Relevant les problèmes liés au compartimentage des coupe-feux, M. Montavon informe que son groupe soutiendra ce crédit-cadre, tout en encourageant la mise en place d'exercices d'évacuation dans les écoles delémontaines, qui permettront de vérifier si les mesures mises en œuvre sont applicables.

**Mme Françoise Collarin** met en évidence l'ancienneté de certains bâtiments, qui méritent des aménagements, ensuite de quoi des exercices d'évacuation seront prévus.

**DECISION** : le crédit-cadre de Fr. 630'000.- pour les adaptations des bâtiments communaux aux directives de protection incendie est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

#### 10. **CRÉDIT DE FR. 310'000.- HT DES SERVICES INDUSTRIELS POUR DES TRAVAUX LIÉS À UN PROJET INDUSTRIEL**

**Mme Françoise Collarin**, en l'absence de M. Jean-Yves Gentil, indique qu'en raison de la densification des activités à la rue de Chaux, un nouveau transformateur doit être installé, notamment pour garantir les activités du Centre médical. L'autofinancement sera assuré par la contribution du raccordement et la rémunération pour l'utilisation du réseau.

**M. Marc Ribeaud**, PS, informe que son groupe soutiendra le crédit. Toutefois, comme la Commission de l'énergie et des eaux s'est prononcée sans avoir le quorum, il suggère de supprimer son préavis de l'arrêté. D'autre part, il relève que si la puissance de 1'000 kW peut paraître étonnante, le centre nécessite un réseau extrêmement stable, vu qu'il aura recours à des instruments médicaux demandant une grande réserve de puissance.

**M. Christophe Günter**, PLR, rapporte que son groupe soutiendra ce crédit, qui contribue au développement de la ville. Toutefois, il estime qu'un Centre médical n'est pas forcément un projet industriel et que la charge financière est un amortissement comptable.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, souhaite connaître les raisons pour lesquelles les auteurs de ce projet d'importance ne contribuent pas au financement du transformateur.

**Mme Françoise Collarin** confirme que la commission, qui n'avait pas le quorum, a été consultée par courriel et a accepté le crédit à une majorité. Elle transmettra au service concerné les remarques formulées par M. Günter, tout en précisant que le secteur en question pourrait se modifier, vu qu'il compte de nombreux immeubles anciens pouvant changer d'affectation. Quant au financement, Mme Collarin met en évidence l'obligation de la Commune de fournir l'électricité nécessaire au fonctionnement d'une entreprise, dès le moment où elle accorde un permis de construire.

**Mme Laurence Studer**, UDC•UDF•sp, s'étonne de la réponse de Mme Collarin, indiquant que, dans le cadre de son activité professionnelle d'agricultrice, elle a émis une telle demande pour laquelle la totalité des frais est à sa charge.

**M. Marc Ribeaud**, PS, rappelle les dispositions communales stipulant qu'une commission ne peut prendre un avis qualifié que lorsqu'elle a atteint le quorum. Soutenant le crédit, dans le but de respecter le règlement ad hoc, il réitère sa requête de supprimer le préavis de la Commission de l'énergie et des eaux.

**M. Pierre Chételat**, PLR, favorable à la proposition socialiste, estime que les commissions doivent accorder plus d'importance à leurs rencontres. Il suggère également l'instauration d'un système électronique, comme prévu dans sa motion 5.15/15.

**Mme Magali Rohner**, CS•POP•Verts, n'ayant pas pris part à la séance de la Commission de l'énergie et des eaux, a apprécié de pouvoir donner son avis par courriel. Toutefois, elle soutiendra la proposition de M. Ribeaud.

**M. Christophe Günter**, PLR, en sa qualité de président de la Commission de l'énergie et des eaux, indique que la Commission de l'énergie et des eaux et celle des finances ont tenu une séance commune et

statué en même temps sur cet objet, même si la première n'avait pas le quorum. Admettant que le règlement doit être appliqué, il indique que la Ville finance l'installation de la station transformatrice, alors que le consommateur qui s'y raccorde doit prendre en charge les frais de raccordement et les taxes.

**Mme Françoise Collarin** rappelle que l'autofinancement sera garanti par la contribution de raccordement et la rémunération de l'utilisation du réseau. L'investissement de base reste toutefois à la charge de la Ville. Elle accepte la modification de l'arrêté demandé par M. Ribeaud et invite les commissaires à participer aux séances de leur commission, pour éviter de telles discussions au Législatif. A son sens, des séances n'atteignent régulièrement pas le quorum, ce qui est regrettable pour les commissaires qui s'y rendent.

**DECISION :** la proposition de M. Marc Ribeaud de supprimer de l'arrêté "le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux" est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

**DECISION :** le crédit de Fr. 310'000.- HT des Services industriels pour des travaux liés à un projet industriel est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

#### **11. CRÉDIT DE FR. 250'000.- POUR LE CHANGEMENT DU LOGICIEL DE GESTION COMMUNALE (ENTERPRISE RESOURCE PLANNING - ERP)**

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que ce changement est dû au fait que le fournisseur actuel arrêtera sous peu le développement de son logiciel, tout en assurant encore une maintenance pour 2016. La Ville a lancé un appel d'offres basé sur un cahier des charges réalisé par un mandataire externe. Les offres reçues ont débouché sur un rapport de synthèse, remis aux commissions communales concernées, de même qu'aux communes de l'agglomération, utilisant majoritairement le même logiciel que Delémont, ce qui offre un pool de connaissances et assure des échanges entre localités. M. Chappuis souhaite que cette collaboration en matière informatique perdure, même si la Ville doit en premier débiter le processus de changement d'ERP.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres, le cahier des charges précisant la nécessité de réduire le nombre de référentiels de données, d'assurer une meilleure circulation de l'information entre services, d'éviter les multiples saisies de données et de satisfaire aux futures exigences en matière d'harmonisation des états financiers (MCH2). La Ville entend également tenir compte du logiciel implanté aux Services industriels en 2007, qui donne entière satisfaction. Même si le choix n'est actuellement pas encore fait, la Ville nécessite le déblocage d'un crédit d'investissement, dans le but de mettre en production la nouvelle solution au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Un important travail concernera la reprise de données et leur intégration dans le nouvel ERP. De plus, quelque 200 utilisateurs devront être formés.

**M. Pierre Chételat**, PLR, met en exergue la nécessité du changement d'ERP, que deux sociétés semblent aptes à réaliser. Il indique que la CGVC a reçu des documents très détaillés, au contraire des deux commissions consultées, ce qu'il regrette. A son sens, la solution en place aux Services industriels semble avantager son fournisseur. De plus, il estime que plusieurs éléments politiques et stratégiques ont été mis au second plan. En effet, une étude menée en 2010 avait déjà jugé le logiciel actuel obsolète, sans changement à Delémont. L'analyse a conduit différentes collectivités à choisir un autre système que celui des Services industriels, notamment six communes de l'agglomération. Selon M. Chételat, l'introduction d'un nouveau fournisseur sur le marché des communes reportera l'objectif visant un système informatique commun pour les localités jurassiennes. Il regrette que la Ville ne tienne pas compte du choix des autres communes, ce qui aurait permis à Delémont d'assurer un leadership, de développer un centre de compétences et d'héberger d'autres communes, réalisant ainsi des économies d'échelle. Par ailleurs, les communes impliquées dans la fusion auraient pu être consultées pour ce choix de logiciel. Il invite le Conseil communal à se positionner sur ces questions, tout en acceptant le crédit.

**M. Damien Chappuis**, maire, même si les documents détaillés n'ont pas été diffusés largement, précise que le Service informatique a clairement répondu aux 63 interrogations des commissions et des communes de l'agglomération. Malgré l'étude de 2010, M. Chappuis souligne que le changement d'ERP requiert du temps, Delémont disposant du système actuel depuis 1986. Au niveau de l'agglomération, seule Rebeuvelier, éventuellement Soyhières, utilise un logiciel différent de celui envisagé par Delémont. La généralisation d'un système pour toutes les communes jurassiennes serait une bonne chose mais devrait alors être imposée par le Canton qui, du reste, a recours à autre logiciel que ceux cités dans le message. M. Chappuis souligne le partage d'informations et de serveurs, en place depuis longtemps. Quant aux autres communes de l'agglomération, M. Chappuis indique qu'elles ont toutes reçu le cahier des charges et le rapport de synthèse. Ces dernières ont d'ailleurs financé l'étude et elles peuvent se prononcer en faveur ou non du choix de Delémont sans que la Ville puisse l'imposer. La position du Conseil de Ville leur sera communiquée rapidement, mais elles devront individuellement faire un appel d'offres auprès du fournisseur de leur choix.

**DECISION :** le crédit de Fr. 250'000.- pour le changement du logiciel de gestion communale (Enterprise Resource Planning - ERP) est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**12. CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 190'000.- POUR L'ASSAINISSEMENT DES RÉSEAUX SOUTERRAINS, DES SURFACES DES RUES ET DU TICLE SITUÉS AUX ALENTOURS DU PROJET « LE TICLE - CREA »**

**Mme Françoise Collarin** détaille les aménagements qui seront étudiés dans le cadre de ce crédit, par exemple le redimensionnement de la route de Bâle, l'aménagement en rond-point du carrefour route de Bâle - avenue de la Gare et le réaménagement de la rue de la Brasserie. La Ville profitera d'assainir les réseaux souterrains et de réaménager le Ticle, comme le prévoit le projet *Delémont marée basse*. Le mandat d'étude nécessite des compétences diverses et passera par la création d'un groupe réunissant des spécialistes. Sur le plan financier, le déplacement de conduites imposé par le CREA devrait être supporté par le projet et non la Commune, cette dernière devant financer les plus-values liées aux opportunités à saisir pour des bouclages ou la rénovation de certaines conduites. En effet, le PGEE prévoit des tronçons à restaurer, notamment pour limiter les eaux claires parasites. Pour la rue de la Brasserie, l'étude évaluera les coûts d'une réfection intégrale des infrastructures souterraines de la chaussée. De même, toutes les études de planification communale devront être prises en compte. Le suivi sera assuré par un comité de pilotage communal, composé de représentants des services techniques. Le crédit permettra d'analyser les besoins et d'établir un devis pour l'avant-projet, sur lequel le Conseil de Ville statuera ultérieurement.

**M. Pierre Chételat**, PLR, rappelle la recherche de fonds à réaliser pour le financement du CREA. A son sens, ce projet, s'il ne se réalise pas, sera vraisemblablement remplacé par un autre, qui pourrait faire valoir d'autres exigences. Aussi, il estime l'étude prématurée et invite à refuser le crédit.

**M. Dominique Nusbaumer**, PDC-JDC, indique que ce crédit est le premier d'une série permettant la réalisation d'infrastructures. La loi précise que tout terrain en zone à bâtir doit être équipé par la Municipalité. Si Coop dépose un permis de construire, la Ville devra rendre les conditions de construction réalisables, même si les coûts de l'équipement ne seront pas supportés que par la Ville. L'étude prévue démontrera les équipements à réaliser, puis des plans seront élaborés afin de connaître la nature des ouvrages. Le Conseil communal se trouve donc au début d'un processus qui permettra d'équiper un quartier entier de Delémont, ce qui se produit rarement et qui nécessite une planification pointue, raison pour laquelle le groupe PDC-JDC acceptera le crédit d'étude.

**M. Marc Ribeaud**, PS, informe que son groupe acceptera ce crédit, même s'il se pose les mêmes questions que le groupe radical. Aussi, il aurait souhaité que le message prévoie un calendrier des décisions que prendront la Commune, le Canton, Coop et les promoteurs. En effet, un manque d'intérêt des investisseurs privés pourrait conduire à l'abandon du projet du CREA sous sa forme actuelle et rendre la dépense demandée vaine. La même remarque s'applique au point suivant.

**Mme Françoise Collarin** rappelle que les démarches envisagées par le Conseil communal sont décrites dans le message, la réalisation des équipements étant prévue par étapes et sujette à adaptation en cas de modification du projet du CREA. En outre, la rue de la Brasserie et certains tronçons de la route de Bâle sont en attente de rénovation, dans l'attente du projet du CREA. Le but est de mener une étude globale, en tenant compte de l'ensemble des planifications communales, comme la révision du PAL, la gestion des eaux usées et claires ou la fourniture d'eau potable. L'étude permettra de déterminer les investissements à faire et donnera un signal important aux promoteurs sollicités. Par ailleurs, si le projet du CREA ne se concrétise pas, l'étude ne sera pas très différente, vu que la Ville renoncera à quelques travaux seulement, les autres étant nécessaires.

**DECISION :** l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec 4 avis contraires.

**DECISION :** le crédit d'étude de Fr. 190'000.- pour l'assainissement des réseaux souterrains, des surfaces des rues et du Ticle situés aux alentours du projet « Le Ticle - CREA » est accepté à la majorité évidente, avec 4 avis contraires.

**13. CRÉDIT DE FR. 150'000.- POUR LA PART COMMUNALE À L'ÉTUDE DES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS, DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉCOQUARTIER « EUROPAN 9 - GROS-SEUC » DESTINÉ À LA RÉALISATION DE PLUS DE 300 LOGEMENTS**

**Mme Françoise Collarin**, faisant l'historique du projet d'écoquartier, relève les trois objectifs du plan spécial, à savoir assurer un développement cohérent d'un secteur stratégique, garantir une utilisation rationnelle et économe du sol et atteindre tous les objectifs de la Conception directrice et du Plan directeur pour les aménagements de la Sorne et de ses abords, comme le permettent les accords trouvés avec le



propriétaire du terrain. Le coût des équipements (eau, électricité, canalisations, raccordement éventuel au réseau de gaz naturel même si la priorité sera donnée aux énergies renouvelables) sera assumé par la Ville, à hauteur de 30 %, et les promoteurs. Pour concrétiser ce projet d'écoquartier et réaliser les équipements nécessaires, le Conseil communal a mené une étude concernant le remblayage du terrain en guise de protection contre les crues, établi un projet de remembrement parcellaire de gré à gré et un projet de convention relatif aux équipements, de même qu'il a promu et valorisé ce projet depuis plusieurs années. Le propriétaire principal prendra en charge la majeure partie des frais d'équipement et procédera à un appel d'offres, pour lequel la Municipalité a donné son accord de principe. Le prix de l'équipement est estimé à Fr. 70.-/m<sup>2</sup>.

**M. Pierre Chételat**, PLR, indique que son groupe refusera le crédit, suggérant au Conseil communal d'attendre la concrétisation du projet. Quant au CREA, il bénéficie déjà d'un signal fort de la Ville, qui a accepté de mettre gratuitement le terrain à la disposition du Canton.

**M. Alain Beuret**, PDC-JDC, rapporte que son groupe est favorable au crédit, relevant l'obligation de la Commune face à ce projet exemplaire. De plus, une part de l'investissement est dédiée à l'étude d'un espace public, qui doit accompagner la densification. M. Beuret précise que, selon la législation cantonale jurassienne, les communes doivent réaliser l'équipement, les propriétaires fonciers y contribuant ultérieurement. Cette participation réduit donc l'investissement de la Ville à Fr. 45'000.-, coût qu'il juge minime pour la création de 300 logements. M. Beuret invite à accepter ce crédit, la recherche de promoteurs à Delémont n'étant pas aisée pour un projet de cette ampleur.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, s'étonne de la position du groupe radical, vu le plan spécial accepté par le Conseil de Ville et le Canton. Dans ce cas précis, l'étude servira à négocier avec les promoteurs, d'où la nécessité de connaître les éléments de base du remaniement parcellaire, du remblayage, des équipements et de la valorisation du plan, qui feront l'objet de questions de leur part.

**M. Damien Chappuis**, maire, met en évidence la nécessité de mettre des logements à la disposition des futurs habitants, vu les demandes formulées. Il relève également l'opportunité que représente pour Delémont le projet d'écoquartier. Par ailleurs, M. Chappuis indique avoir rencontré les investisseurs dernièrement, qui attendent un signal positif des Autorités pour la concrétisation de l'écoquartier, dont les premières esquisses seront présentées à la Commission UETP à fin avril. L'étude réalisée conduira à la présentation d'autres crédits d'investissement et, selon le calendrier établi, les premiers logements pourraient être disponibles dès 2018. M. Chappuis précise que le projet *Delémont marée basse* doit également être pris en compte, un élargissement de la Sorne étant prévu dans ce secteur. Les 300 logements ne seront pas construits en même temps, d'autant qu'ils dépasseraient la demande, la volonté étant d'en mettre à disposition 30 par année.

**DECISION** : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec 4 avis contraires.

**DECISION** : le crédit de Fr. 150'000.- pour la part communale à l'étude des équipements et aménagements des espaces publics, dans le cadre du projet d'écoquartier « Europan 9 - Gros-Seuc » destiné à la réalisation de plus de 300 logements est accepté à la majorité évidente, avec 4 avis contraires.

#### 14. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERNE 5.15/15 - "DES TABLETTES ÉLECTRONIQUES POUR LES CONSEILLERS DE VILLE"**, PLR, **M. PIERRE CHÉTELAT**

**M. Pierre Chételat**, PLR, souligne la simplicité de sa motion, qui laisse une grande marge de manœuvre pour son application. En tant que responsable de groupe, il met en évidence la simplification de la transmission de documents et la possibilité de les consulter en ligne. Certaines applications facilitent la tâche et pourront être enseignées aux novices, permettant ainsi de tisser d'autres liens dans les groupes. L'agenda électronique partagé simplifie également la planification des séances ou des manifestations. De même, les documents couleurs, notamment les plans, seront plus lisibles qu'en version papier. Les tablettes offriront un gain à l'Administration, puisque les dossiers ne seront plus transmis par La Poste.

**M. Renaud Ludwig**, président, indique que le Bureau a examiné avec attention cette motion. Selon le Service informatique, la réalisation de la motion générerait un coût de quelque Fr. 51'000.- (53 Ipad, Apple card et housses, création d'une plate-forme d'échange Artionet, 60 air Watch, service Uditis et maintenance annuelle). De plus, l'aspect sécurité engendrera un investissement conséquent du Service informatique pour assurer le bon fonctionnement de ces tablettes. Constatant enfin que 38 conseiller-ère-s de ville utilisent encore la version papier, M. Ludwig informe que le Bureau refuse cette motion interne.

**M. Luc Dobler**, PCSI, doute de l'utilité des tablettes, constatant la faible proportion de conseillers qui ont renoncé à recevoir les documents sous forme papier. Il se demande si cette initiative changera les

habitudes, d'autant que certains conseillers utilisent déjà des tablettes lors des séances. Le prix de départ semble raisonnable, mais la maintenance des tablettes engendrera des coûts et un investissement en ressources humaines. Finalement, certains recevront une tablette sans y voir un intérêt, ou devront renoncer à ce cadeau de la Commune, tandis que ceux qui utilisent déjà la leur n'en ont pas besoin. Pour ces raisons, M. Dobler indique que le PCSI refuse la motion interne.

**Mme Murielle Macchi**, PS, partage les préoccupations du Bureau et s'oppose à ce que la Ville mette à disposition le matériel et la maintenance, notamment pour les coûts engendrés. Quant à l'efficacité de cette mesure, elle dépendra de chacun, tout le monde n'étant pas à l'aise avec ce genre de matériel. doutant de la solidarité des uns envers les autres face aux soucis informatiques, Mme Macchi propose que la Commune participe, à hauteur raisonnable, au financement de l'acquisition d'un tel outil, si quelqu'un souhaite en disposer.

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, s'étonne de cette motion vu son coût, alors que le groupe PLR, au moment du budget, avait annoncé qu'il serait très vigilant. Etant donné l'obsolescence programmée des tablettes, elles devront probablement être changées avant cinq ans. Il souligne encore leur coût conséquent en matière d'énergie grise et refuse que ces appareils soient offerts aux conseillers de ville, chacun pouvant décider s'il en a besoin ou non.

**M. Pierre Chételat**, PLR, rappelle que la motion 5.16/11 - "Faciliter la diffusion électronique des documents du Conseil de Ville" de M. Dobler, qui demandait que les conseillers de ville puissent choisir le support, électronique ou papier, pour recevoir leurs documents, avait été acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire, avec le soutien du PLR. A l'époque, M. Chételat avait préconisé la création d'une zone sécurisée, d'un intranet, permettant la consultation en ligne. Cette démarche avait été saluée par M. Martinoli, pour autant que les fichiers ne soient pas imprimés. La consultation des documents en séance du Conseil de Ville nécessite une tablette ou un ordinateur. Quant à l'énergie grise, le réseau internet en consomme énormément, qu'on l'utilise ou pas. S'agissant des coûts d'entretien des tablettes, ils sont, selon lui, inexistantes. M. Chételat précise que le coût administratif de l'envoi papier aux conseillers se monte à Fr. 80.- par année et par conseiller de ville, sans compter le travail fourni par l'Administration (Fr. 400.- par législature). Il rappelle aussi que son groupe a déposé, il y a plus d'une année, une motion, transformée en postulat, demandant la création d'un extranet pour la Commune, qui n'est toujours pas réalisé. Quant à la formation, il estime qu'un responsable pourrait expliquer le fonctionnement des tablettes, ce qui renforcerait la cohésion dans les groupes. La durée d'utilisation des tablettes correspondrait à une législature, d'autant que les pannes sont peu nombreuses. La récupération des outils auprès des conseillers de ville démissionnaires serait de la responsabilité de chaque groupe, de même que l'effacement des données personnelles. Concernant le forfait proposé par Mme Macchi à l'achat d'une tablette, M. Chételat se demande ce qu'il adviendra si le conseiller de ville démissionne en cours de législature. A son sens, l'utilisation des tablettes ou de systèmes similaires, est à terme inéluctable.

**M. Luc Dobler**, PCSI, précise que sa motion de 2011 donnait le choix aux conseillers de ville de recevoir les documents sous forme papier ou électronique, alors que la présente intervention préconise l'imposition du numérique, ce à quoi l'ensemble du Conseil de Ville n'est pas favorable. L'utilisation d'outils informatiques relève du domaine privé. Il offrira son soutien à toute proposition procurant une valeur ajoutée au numérique.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, revenant sur son expérience au Conseil national, indique que l'utilisation de l'informatique a été incontournable, pour un accès rapide à des informations. Tenant compte de l'évolution, il soutiendra la motion interne, le coût étant une question de détail. Par ailleurs, il informe avoir déposé un postulat demandant la création d'une plate-forme "modernocratie", permettant la récolte de signatures, notamment. Il relève d'une tendance à l'échelon européen qui, même si elle peut être considérée comme dangereuse et trop surveillée, contribue à la démocratie.

**Mme Magali Rohner**, CS•POP•Verts, revenant sur le coût d'une tablette, rappelle l'engagement de la Suisse de diminuer sa consommation de CO<sub>2</sub>. Ainsi, elle met en exergue l'envoi d'un simple courriel, qui utilise autant voire plus de CO<sub>2</sub>, selon de récentes études, que l'expédition d'un courrier dans la même localité. Selon elle, chaque clic génère un coût énergétique.

**DECISION** : la motion interne 5.15/15 - "Des tablettes électroniques pour les conseillers de ville", PLR, M. Pierre Chételat, est refusée par 24 voix contre 5.

15. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.06/15 - "UN SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ GLOBALEMENT AUTOSUFFISANT EST-IL POSSIBLE ?"**, PS, M. MARC RIBEAUD

**M. Damien Chappuis**, maire, en l'absence de M. Jean-Yves Gentil, rappelle que le postulat demandait aux Services industriels d'inciter leurs partenaires à entreprendre en Suisse une expérience sur le modèle

allemand Kombi Kraftwerke. L'AES, association faîtière des entreprises électriques suisses, a entrepris cette démarche et indiqué qu'elle n'avait pas les moyens de développer ce genre de projet complexe. Toutefois, elle a mené une étude intitulée *Avenir de l'électricité*, avec trois scénarii comprenant différentes parts d'énergie renouvelable. De son côté, le Paul Scherrer Institut planifie une recherche dans le domaine de la planification du stockage. M. Chappuis rappelle que la Conception directrice de l'énergie et le Plan directeur de l'énergie sont en cours de révision dans le cadre du PAL. L'originalité et l'efficacité des projets ont d'ailleurs fait l'objet de nombreux reportages dans la presse et, prochainement, l'Office fédéral de l'environnement visitera les Services industriels pour prendre connaissance du modèle de planification et de promotion du photovoltaïque. M. Chappuis énumère les projets réalisés par ces derniers, notamment les six centrales photovoltaïques et la centrale hydroélectrique de la Grande-Ecluse. De plus, le projet *Voie lactée* vise les économies dans l'éclairage public et des programmes de subventions pour les panneaux solaires et les pompes de circulation, notamment, seront prochainement présentés au Conseil de Ville. En conclusion, M. Chappuis indique qu'un projet similaire à Kombi Kraftwerke n'est pas envisageable à Delémont, vu ses coûts. En effet, le marché de l'électricité est très bas à l'heure actuelle, notamment en raison de la politique de subvention de l'Allemagne.

**M. Marc Ribeaud**, PS, convient qu'une telle étude ne peut pas être effectuée par les Services industriels, vu qu'elle induit d'avoir accès à une couverture complète du territoire national pour pouvoir évaluer les possibilités de production d'énergie. Il constate, après avoir reçu cette information de l'AES, que la Suisse n'est pas capable pour le moment d'envisager le passage aux énergies renouvelables et de renoncer au nucléaire. Chaque entreprise ayant ses propres projets, son postulat visait, à travers les Services industriels, à inciter l'AES à entamer une démarche globale. Les résultats du projet allemand feront peut-être évoluer la situation. M. Ribeaud souligne encore que les Services industriels ont été les premiers en Suisse à créer une coopérative permettant aux citoyens d'investir dans le photovoltaïque et il les remercie d'être toujours à la pointe de la recherche de nouveaux projets.

**16. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/15 - "ECONOMIES D'EAU À DELÉMONT", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ**

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, est partiellement satisfait.

**17. DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposés :**

- **question écrite 2.03/16** - "Place de parc dépose-minute à la gare", PLR, M. Christophe Günter
- **question écrite 2.04/16** - "Bruit induit par le trafic routier, quel est le plan du Conseil communal ?", PS, M. Marc Ribeaud
- **postulat 4.01/16** - "Pour dynamiser l'économie des centres-villes : les « Partenariats sélectifs » et les monnaies complémentaires locales", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **postulat 4.02/16** - "Une plate-forme « modernocratie » pour promouvoir la démocratie citoyenne", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig

La séance est levée à 21 h 50 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Renaud Ludwig

Nadia Maggay